



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Séance du 4 juin 2025**

**Nombre de Membres présents : 19**

**L'an deux mille vingt-cinq**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

**Et le quatre juin**

Pour : 27

**A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.**

Contre : 0

Abstention : 0

**Date de la convocation :**

28 mai 2025

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS - S. LUCZAK  
G. BARRIOL - M. AUGIER – F. BLARQUEZ – H. JAUBERT  
P. PORTE - V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN  
J. DELCOURT - A. RATTIER – A. JOUBERT – N. LIGNY  
A. VASAI – C. UHL - P. CASTEAU

**Objet de la délibération**

**54-2025**

Modification du règlement intérieur du service Enfance Jeunesse-Evolution tarifaire

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOEL-GAMET à M AUGIER  
S. AELVOET à S. REBUFFAT  
M. DUMAS à R. BENEJEAN  
S. LEBELLE à N. LIGNY  
F. CHEILAN à C. UHL  
J. CHUECOS à Hugo JAUBERT  
M. SOLER à F. BLARQUEZ  
JL. CLOEZ à A. RATTIER

Absent(s)

Jérôme DELCOURT a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Sandra LUCZAK

Le règlement intérieur du service Enfance Jeunesse est un document évolutif qui est régulièrement actualisé au regard des événements et des besoins du service. Il est donc nécessaire de prendre en compte ces évolutions dans le règlement intérieur qui régit l'ensemble des activités du service Enfance Jeunesse de la Commune.

Il est proposé de modifier le règlement intérieur pour répondre aux exigences de la CAF et bénéficier de financements supplémentaires pour les temps périscolaires en instaurant une tarification différenciée pour les accueils du matin et du soir, ainsi que pour le temps méridien.

Ainsi, de nouveaux tarifs sont soumis à la validation du conseil municipal pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 200 €, afin de les accompagner dans leur quotidien et de rendre les services plus accessibles.

**Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 200 €, les tarifs proposés sont les suivants**

- Garderie du matin : nouveau tarif à 0,30 € au lieu de 0,40 €
- Temps méridien : nouveau tarif à 3,00 € au lieu de 3,30 €
- Goûter : nouveau tarif à 0,20 € au lieu de 0,30 €
- Périscolaire du soir : nouveau tarif à 0,50 € au lieu de 0,70 €
- Demi-journée du mercredi : nouveau tarif à 5,00 € au lieu de 5,25 €

**Pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 1 200 €, les tarifs restent inchangés.**

Cette évolution tarifaire engendre une diminution de recettes estimée à 3 000 € mais qui devrait être compensée par une subvention supplémentaire de la CAF estimée à 14 000 €.

Les modifications du règlement intérieur du service Enfance Jeunesse entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2025.

La présente délibération sera affichée dans les établissements du service Enfance Jeunesse et communiquée aux parents d'élèves par voie électronique ou par courrier.

## DÉLIBÉRATION

### **Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°04-2025 portant sur la modification du règlement intérieur du service enfance jeunesse,

**Vu** le règlement intérieur d'action sociale de la CAF,

**Vu** la délibération n°66-2023 portant sur le PEDT de la commune de Cabannes

**Vu** le règlement intérieur ci-annexé,

**Et après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

**Article 1 : D'APPROUVER** les modifications du règlement intérieur du service enfance jeunesse annexé à la présente délibération,

**Article 2 : D'APPROUVER** la prise d'effet du présent règlement intérieur au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

### **VOTE**

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL - M. AUGIER  
F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - P. PORTE- V. LEVEQUE- S. REBUFFAT- R. BENEJEAN -J. DELCOURT  
A. RATTIER - A. JOUBERT - N. LIGNY- A. VASAI - M. NOEL-GAMET - S. AELVOET - M. DUMAS  
S. LEBELLE - J. CHUECOS - M. SOLER - J.L CLOEZ - P. CASTEAU - F. CHEILAN - C. UHL

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Maire,**  
Gilles MOURGUES

**Le Secrétaire de séance,**  
Jérôme DELCOURT

  


